



SNUipp



SNUipp - FSU

Suppl. au n° 103 - Juin 2013

infos

## REFONDER LA PLACE DE LA PSYCHOLOGIE À L'ÉCOLE ?

LES PSYCHOLOGUES  
ACTEURS DE LA  
TRANSFORMATION  
DE L'ÉCOLEIL FAUT  
VOIR  
GRAND  
POUR LES  
ENFANTS

## ÉDITO

Après le long travail parlementaire, la loi de refondation de l'École est votée. Cités dans la « communauté éducative » et les « équipes pluri-professionnelles », les psychologues de l'Éducation nationale attendent maintenant les décrets et les circulaires pour mieux situer la place qui leur sera réservée. Dans les discussions qui vont s'ouvrir, le SNUipp défendra l'idée que les psychologues doivent retrouver le cœur de leur métier avec des conditions de travail qui leur permettent d'exercer l'ensemble de leurs missions au service des élèves et des équipes enseignantes : prévention, suivi, accompagnement, approches individuelle et groupale. Les psychologues veulent avoir le temps de participer à la réflexion, à l'analyse, au suivi des situations d'enfants qui préoccupent les enseignants et les parents. Il s'agit là d'un enjeu fort pour les psychologues pour les enseignants spécialisés des RASED, pour l'équipe, pour l'enfant et sa famille.

Entre le champ du médical et celui de la pédagogie, l'approche psychologique a une autonomie qui garantit sa pertinence et son efficacité. Les psychologues ne participent pas seulement à rendre l'école bienveillante, ils entendent œuvrer à sa transformation, dans un sens plus égalitaire et démocratique.

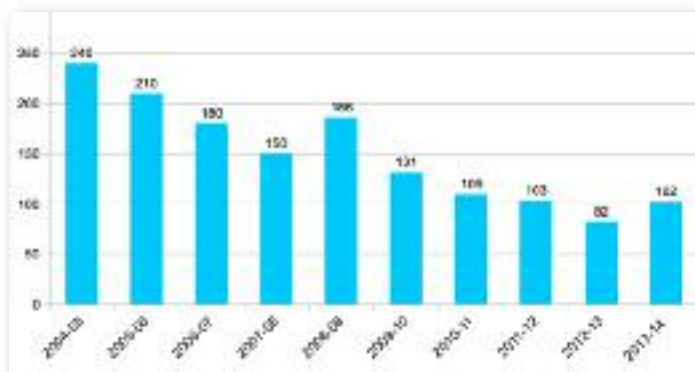
A la rentrée, le ministère réunira des groupes de travail : évolution des missions, formation, recrutement. A suivre avec attention et en attendant, bonnes vacances à tous !

SNU FSU  
1993-2013 :  
20 ANNÉES  
AU SERVICE  
DE L'ÉCOLE

## DÉPARTS EN FORMATION DEPS 2013-2014

Le nombre de départs en formation est en légère augmentation, après des années de baisse de recrutement : 102 collègues ont été admis à la formation proposée par les 3 centres de formation associés aux universités de Paris V, Bordeaux II et Lyon II. 97 collègues sont sur liste complémentaire.

En 2013, les centres de Lille et Aix-en-Provence avaient été fermés, après celui de Grenoble en 2011. Une décision qui continue à pénaliser certains collègues qui renoncent à la formation en raison de l'éloignement géographique.



### Répartition 2013-14 :

Bordeaux : 19  
Lyon : 23  
Paris : 60

## Haute-Garonne : un rattrapage exigé

Suite à la dégradation de la couverture du département en postes, les psychologues du 31, soutenus par le SNUipp et d'autres syndicats, demandent à l'administration la création de 5 postes. Il s'agit, dans un 1<sup>er</sup> temps, de revenir à la situation antérieure de 2011. Le département subit une poussée démographique forte non compensée en création de postes de psychologues. Jusque là, les réponses de l'administration ont été des redéploiements successifs par redécoupage des circonscriptions. Dans un contexte très difficile suite à la fermeture des antennes de RASED de proximité, il devient urgent d'exiger les conditions nécessaires à l'exercice du métier.

## Affectation des psychologues

Une note de la DGESCO datée du 6/02/2012 a aboli toute hiérarchisation de diplômes entre les diplômés DEPS et les professeurs d'école titulaires d'un master 2 ou DESS/DEA de psychologie dans les phases de mouvement départemental. Des situations problématiques se sont fait jour quand des DASEN n'ont pas modifié les règles départementales de mouvement. Afin que la même réglementation soit appliquée partout, le SNUipp a demandé, lors de la CAPN du 28 mai 2013, la rédaction d'une circulaire plus complète précisant les règles de nomination, d'affectation, de titularisation.

## SOMMAIRE

pages 2-3 : actualités

Pages 4-5 : dossier colloque psy FSU

Pages 6 : Rythmes scolaires ? Interview de C. Leconte

Page 7 : troubles et déficits : interview de B. Jumel

Page 8 : Eduquer contre l'homophobie, congrès

Ce journal a été coordonné par :  
Véronique Brune,  
Annette Claverie.



**SNUipp** *infos*, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris  
Tél 01.44.79.50.00  
email : [snuipp@snuipp.fr](mailto:snuipp@snuipp.fr)  
Imprimé par nos soins -  
Prix du numéro : 0,80 €  
**CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244**  
Directeur de publication : Michel Sévenier

## Psychologues : actualité et perspectives ?

**Absents du projet de loi soumis au parlement à l'automne, les psychologues figurent maintenant dans les annexes de la loi. Des amendements reprenant les revendications d'organisations syndicales et d'associations professionnelles ont été votés après leur présentation par des parlementaires défendant la place des psychologues dans le service public.**

Le SNUipp s'est adressé au ministre V. Peillon pour réagir sur la circulaire de rentrée qui ne mentionne pas le rôle des psychologues à l'école et pour rappeler l'urgence des dossiers à traiter.

**Un dossier urgent : le recrutement**  
Deux voies de recrutement existent actuellement parmi les PE :

- **licence de psychologie + une année de formation DEPS** (après 3 années d'enseignement effectif)

- **master 2 de psychologie** avec une affectation sur poste de psychologue dès la titularisation comme PE, c'est-à-dire après l'année comme stagiaire post concours. Dans le cadre du processus de mastérisation, le ministère précédent envisageait à terme un seul recrutement interne à master 2 de psychologie. Depuis 3 ans, le SNUipp a demandé le maintien du DEPS dans l'attente de discussions et d'assurance de pérennisation d'un recrutement suffisant.

### Etat des lieux

Dans les départements, les DASEN ont réduit le nombre de départs en formation DEPS par rapport aux années 2000 arguant de raisons budgétaires. Certains favorisent les formations personnelles à master 2 en accordant des congés formation, ce qui est moins onéreux pour l'administration.

En l'état actuel, sur les 3700 postes de psychologues, 10 à 15 % sont vacants. Le « vivier » de PE titulaires d'un master 2 de psychologie au moment du concours est-il suffisant pour assurer le renouvellement ?

La DGESCO a communiqué au SNUipp, à sa

demande, le nombre de reçus au concours PE titulaires d'un master 2 de psychologie. En 2010, ils étaient 7 sur 6577 lauréats soit 0,1 % des admis ; cette tendance se confirme en 2012, avec 12 admis sur 4994 soit 0,24 %. Sans compter les créations de postes pourtant nécessaires, le SNUipp estime qu'il faudrait chaque année de 150 à 200 psychologues nouvellement formés pour assurer le renouvellement sur les postes des collègues partant en retraite. La démonstration est faite et il est urgent que le ministère ouvre des discussions sur le recrutement des futurs psychologues des écoles !

### Une actualisation nécessaire du texte de référence

Depuis 23 ans, les missions des psychologues sont toujours régies par la même circulaire. Les transformations du système éducatif et la mise en place de la loi handicap de 2005 nécessitent une actualisation de ce texte, par ailleurs toujours apprécié des collègues pour la reconnaissance effective de missions de psychologues dans les écoles. Un travail d'actualisation avait été réalisé en 2006-07 avec la DEGESCO mais n'avait pas abouti à une publication réglementaire. Le groupe des 6 a été reçu au ministère en juin et a proposé ce texte comme base de discussions dans le cadre d'un groupe de travail « psychologues de l'EN ».

Groupe des 6 : ACOP-F; AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU  
Circulaire n°90-083 du 10/04/1990

### Psychologue du socle, c'est NON !

En janvier 2013, le syndicat des psychologues de l'UNSA a quitté le groupe des associations et syndicats des psychologues du 1er et 2<sup>nd</sup> degrés pour cause de désaccord sur le corpus revendicatif consensuel établi jusque là. Depuis une audience en septembre 2012 avec le cabinet du ministre, le SnpseyEN-UNSA et le SE-UNSA ont décidé de revendiquer un « psychologue du socle », intervenant dans les écoles et les collèges.

Pour le SNUipp, s'il est nécessaire d'améliorer la liaison CM2-6<sup>ème</sup>, une extension des champs d'intervention serait préjudiciable. Non seulement ce serait empiéter sur le champ d'intervention des conseillers d'orientation-psychologues, mai en l'état actuel des postes, ce serait, de plus, affaiblir considérablement le travail des psychologues dans le 1<sup>er</sup> degré. Le « socle » par ailleurs ne concerne ni l'école maternelle, ni le lycée.

Pour le SNUipp, au vu des rencontres et débats dans les départements, cette demande ne correspond pas aux attentes des psychologues. Au contraire, les psychologues voudraient pouvoir mieux assurer leur travail de prévention et de suivi en maternelle et en élémentaire, en étant partie prenante d'un RASED.

Le SNUipp sera vigilant aux missions qui seront définies pour les psychologues des écoles ainsi que leur périmètre d'intervention. Il informera la profession des propositions ministérielles et appellera à une mobilisation si celles-ci ne vont pas dans le sens souhaité. La priorité à l'école primaire, c'est aussi pour les psychologues du 1<sup>er</sup> degré !

## PLAN AUTISME : une occasion gâchée pour davantage de sérénité dans les débats

Le gouvernement vient de présenter le plan autisme n°3. Celui-ci préconise des prises en charge précoces et des créations d'Unités d'Enseignement dans des écoles maternelles. Sur le plan des prises en charge des enfants et adolescents atteints de « troubles envahissants du développement », le ministère a choisi de privilégier les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui a pris position en faveur des approches cognitivo-comportementales dans un guide publié en 2012. Faute de données incontestables, d'un état de lieux impartial, ces recommandations ne recueillent pas le consensus. Le débat se poursuit en France sur le traitement de l'autisme et autres troubles envahissants du développement. Les prises de position les plus consen-

suelles s'orientent vers des approches intégrées, prenant en compte la causalité multifactorielle de l'autisme infantile. « Le tout éducatif ne peut être qu'une impasse, au même titre que le tout-rééducatif ou le tout-psychothérapeutique », rappelle B. Golse, pédopsychiatre et psychanalyste. Face à un lobbying puissant d'associations de parents opposés au soin psychique pour les enfants dits TED, dys, porteurs de handicap mental, il serait salutaire que les autorités de santé favorisent le dialogue et la recherche de consensus entre professionnels, avec les associations de parents, pour éviter un climat délétère préjudiciable à l'amélioration de l'accueil et du suivi des personnes concernées.

### Evolution des RASED ?

Un groupe de travail interne à la DGESCO est réuni sur la période pour préparer des propositions sur les évolutions des RASED. Aucune organisation représentative (syndicat) ou associative n'y participe. Des groupes de travail sont annoncés pour la rentrée, cette fois-ci avec la participation des organisations.

# Psychologues malmenés, usagers maltraités...

## Quelle conception du sujet ?

## Quelle place pour les psychologues ?

Les 30 et 31 janvier 2013, 200 psychologues venus de l'Education nationale, de la PJJ, de la pénitencière, de Pôle emploi ont participé au colloque organisé par la FSU à Paris. Des échanges et une analyse des situations de travail qui ont permis de proposer la constitution de collectifs de travail.



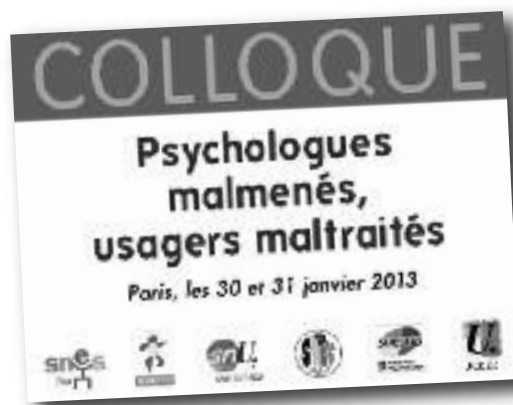
### Les critères d'un travail de qualité: une question cruciale pour les psychologues

Pour Yves CLOT, c'est le dialogue empêché, contrarié qui est la source de la psychopathologie actuelle du travail. Les organisations actuelles sont marquées par un déni du conflit sur le travail (qualité, organisation, évaluation). Le drame dans les organisations du travail est souvent dû à la violence de l'imposition d'un seul critère de bon travail, d'une seule bonne pratique derrière laquelle il faudrait se ranger. Dans les entreprises de service, la mise en place de « scripts », de protocoles, le formatage des interventions fragilisent les organisations et les personnes. Le vrai professionnel se confronte au réel de son activité en adaptant, en inventant, en jouant sur des registres et des ressources différentes. Loin d'une mise en conformité, l'adaptation au travail engage des processus créatifs pour le sujet. C'est la normopathie actuelle qui est source de souffrance au travail. « Soigner le travail, c'est aussi soigner les individus ».

Les psychologues sont confrontés eux aussi à des organisations qui modifient leur rapport au travail. Dans une société qui évacue le conflit professionnel, le psychologue est attendu du côté d'une écoute compassionnelle, d'un dépistage des personnes qui vont mal sous couvert de prévention, d'une « rééducation » des comportements et des émotions pour mieux supporter l'existant. Il s'agit là d'organiser une veille voire une police sanitaire, d'ex-

ternaliser ce qui est considéré comme un « risque psychosocial », permettant ainsi de requalifier un problème de travail en problème sanitaire. Il y a un risque d'appauvrissement, en particulier pour les psychologues dont « le travail est de soutenir les efforts de ceux qui se donnent la peine de vivre et non pas de survivre ». Penser qu'il y a des solutions compassionnelles à des problèmes de travail est dangereux pour la psychologie, le travail clinique est alors fortement dénaturé.

Pour Y. Clot, la seule manière de défendre un métier c'est « l'attaquer, le faire évoluer, regarder avec lucidité ce qui est mort, ce qui est en train de mourir, ce qu'il faut changer ». Dans la pratique des psychologues il y aurait beaucoup de choses à changer. Il propose une réappropriation des enjeux professionnels dans le cadre de collectifs de travail. « Le conflit est un moteur, une source de changement. Ce qu'on ne partage pas encore est bien plus intéressant que ce que l'on partage déjà ».



## Précarisation subjective des professionnels et folie de l'évaluation

Table ronde avec Danièle Linhart, sociologue et Marie-Jean Sauret, psychanalyste.

Pour Danièle Linhart, notre époque est caractérisée par une « révolution managériale » qui passe par une individualisation des situations de travail et des carrières. Avant les années 70, s'il y avait souffrance morale, harcèlement, humiliations, atteinte à la dignité morale, accélération des cadences, les collectifs de travail géraient cette souffrance qui ne submergeait pas les salariés comme maintenant. Les collectifs interprétaient cette souffrance politiquement et syndicalement.



Actuellement, la souffrance est renvoyée sur l'individu qui intériorise le symptôme comme une défaillance personnelle. Cette forme de management a pour but de faire accepter de travailler selon les valeurs, les critères d'efficacité et de qualité voulus par la direction des entreprises. La précarisation subjective des salariés stables (en CDI ou fonctionnaires) par le biais du changement et des restructurations permanentes a pour but inavoué l'attaque des métiers, de l'expérience et de la solidarité des salariés. La précarisation objective des emplois (CDD, intérim, travail à temps partiel...) fragilise l'ensemble des salariés. L'esprit de concurrence exacerbée, les évaluations répétées, la mise en difficulté des salariés atomisés, la multiplication des plans sociaux créent un sentiment de méfiance généralisée, d'animosité à l'égard des autres, d'impuissance et de frustration.

La force des salariés reste leur expérience du travail, une base pour reconquérir des droits et faire vivre la démocratie.

## Entretien avec Marie-Jean Sauret



Pourquoi certaines psychologies sont-elles malmenées ? Pourquoi les usagers, les services publics sont-ils maltraités ? La métaphore civilisationnelle de Freud a cédé à la métaphore du calcul (mesure, performance). L'objectif est d'éradiquer le symptôme. Or le symptôme témoigne du lien entre le singulier et le social, du réel de ce qui je suis : je parle, je manque, je désire, je suis en prise avec l'autre.

Les dispositifs d'évaluations visent à détisser le social en s'en prenant à tous ceux qui ont des symptômes. Mais le symptôme est notre meilleur allié. Il faut partir de ce qui nous lie aux autres, réarticuler son rapport au travail à celui des autres. L'invention de la science moderne, de l'économie prétend réduire le collectif à une somme d'intérêts individuels et renvoie l'individu à la marchandisation avec une logique d'injonction à la jouissance.

Pour échapper à la logique délétère actuelle, à la culpabilité permanente ou à la recherche narcissique pure, la dynamique passe par le débat collectif sur le travail, la reconquête de l'expérience démocratique, de la liberté de penser. Une nouvelle anthropologie comme manière de se penser est à inventer.



## Les psychologues des écoles face à l'évolution du métier : entre sentiment de disparition et crainte d'instrumentalisation

### La médicalisation des discours et des pratiques au sein de l'école

Le discours médical via la référence à la notion de « troubles » s'est amplifié au sein de l'école. Les psychologues s'interrogent : « Ça m'empêche de penser, ce discours médical. Surtout en étant seul. On ne peut pas penser et soutenir des choses qui puissent être entendues. Tous les rapports sont chiffrés et renvoient au « scientifique » alors que nos mots... ». L'emprise du discours médical se manifeste également dans le désarroi exprimé ou vécu par de nombreux enseignants désormais disqualifiés dans leur fonction d'enseignement face à des enfants « malades » et pour lesquels ils se vivent comme incompetents.

Cela se manifeste enfin par un véritable phénomène d'externalisation des aides aux élèves vers des officines privées.

### Une tendance à une « handicapalisation » des élèves

Si l'esprit de la loi de 2005 est jugé positif, l'augmentation du nombre d'élèves en « situation de handicap » dans les apprentissages pose problème. La banalisation du signifiant « handicap » peut produire des effets de fixation, enfermant le sujet dans le mutisme de son symptôme. A côté des compensations parfois nécessaires attribuées par les commissions, les psychologues ont aujourd'hui de plus en plus de mal à maintenir ouvert un espace qui permette à un enfant et à ses parents de s'interroger sur ce qui leur arrive.

### L'individualisation

PPRE, PPS, PAI : ces dispositifs mettent l'accent sur l'individu-élève. Mais le sujet n'est pas l'individu et un dispositif d'individualisation ne garantit pas la prise en compte de sa parole. Le psychologue, avec les enseignants spécialisés du RASED, doit contribuer de plus en plus à cette prise en compte qu'aucun protocole, en lui-même, ne peut garantir.

### Entre disparition et instrumentalisation

Alors que les psychologues manquent de visibilité dans les textes officiels, l'administration les sollicite pour des « gestion de crises ». La mise en place de dispositifs réduit le temps disponible pour le suivi d'enfant et l'accompagnement de familles. La commande de chiffrages de QI se fait de plus en plus pressante, émanant parfois même directement de médecins prescripteurs.

Face à ces évolutions, comment faire valoir une position qui soutient la parole d'un enfant contre des discours visant à rabattre tout problème manifesté en un trouble déterminé et déterminant ?

Comment s'orienter et résister aux pressions dans un contexte d'isolement professionnel ?

Ces questions témoignent de la nécessité d'un cadre collectif afin de maintenir vivant le sens du métier.

- Abelhauser, A., Gori, R., Sauret, M.-J., 2011, La folie évaluation, les nouvelles pratiques de la servitude, Mille et une nuits
- Clot, Y., 2010, Le travail à cœur, pour en finir avec les risques psycho-sociaux, La découverte
- Clot, Y. (dir.), 2012, Vygotsky maintenant, La dispute
- Clot, Y., Lhuillier, D., 2010, Agir en clinique du travail, Éres
- Lapeyre, M., Sauret, M.-J., Alberti, C., Revillon, M., 2010, Comprendre pour aimer la psychanalyse, coll. Essais, Milan
- Linhart, D., 2009, Travailler sans les autres ?, Seuil
- Linhart, D., 2010, La modernisation des entreprises, Repères n°152, La découverte
- Savournin, F., 2011, La mesure : un enjeu du métier. Entre commande sociale et acte du psychologue, Psychologie et Éducation, 1, 43-53.

# Quelle place du psychologue dans la réforme dite des rythmes scolaires ?



**Entretien avec Claire Leconte, professeur émérite de psychologie de l'éducation, université Lille 3. Responsable de l'ex-centre de formation des psychologues scolaires de Lille.**

## Rythmes scolaires, de quoi parle-t-on ?

L'Éducation nationale a tort de parler de « réforme des rythmes scolaires ». Si on veut atteindre les objectifs de réussite éducative de chaque enfant, il faut s'attaquer au réaménagement des temps de vie des enfants, ne pas s'arrêter à la réorganisation des emplois du temps scolaire. La terminologie « rythmes scolaires », terme franco-français, est apparu au moment où la chronobiologie, étude des rythmes biologiques, a été reconnue par l'Académie des sciences comme une science officielle, sous-discipline de la biologie. Or ce terme ne veut rien dire d'autre « qu'adapter les emplois du temps scolaires aux rythmes biologiques des enfants » ! Ce qui, d'une part, nécessite que tout un chacun connaisse bien les rythmes biologiques des enfants, et d'autre part, signifie qu'on ne s'intéresse qu'aux emplois du temps scolaire, comme si aucun autre temps de l'enfant ne devait aussi respecter ses rythmes biologiques.

## Comment peut se situer le psychologue dans les réformes en cours ?

Parler d'aménagement des temps de l'enfant renvoie à l'idée que chaque acteur éducatif accompagnant l'enfant dans son développement a une responsabilité dans le respect de ses rythmes : je pense ici principalement aux parents. Et c'est bien auprès d'eux que le psychologue en milieu scolaire peut affirmer sa place prépondérante. Il peut les confirmer dans leur rôle prépondérant dans l'éducation, proposer des actions d'aide à la parentalité.

En participant activement à la construction des Projets Éducatifs de Territoire, il rencontrera à la fois les enseignants et les parents mais aussi les professionnels de l'animation et/ou de l'éducation devant prendre en charge les temps libérés par la classe. Le seul moyen d'aménager intelligemment les temps de vie des enfants est d'assurer une cohérence, une continuité éducative indispensable au développement harmonieux de l'enfant.

Le psychologue, étant donné sa formation, peut apporter à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative des connaissances sur les rythmes des enfants, sur les besoins physiologiques et psychologiques des enfants en fonction de leur âge, sur les effets des contenus d'activités mais aussi des pratiques pédagogiques sur leur fatigue

et leur distractibilité, etc. Non, la sieste des petits à l'école maternelle ne doit pas être précédée d'un temps de récréation tout à fait inapproprié pour un bon endormissement; non, les enfants ne doivent pas être en surcharge permanente d'activités, « ne rien faire » et « savoir s'en-nuyer » sont des activités indispensables au développement de l'enfant

Dans sa circonscription et en en partenariat avec le médecin scolaire, le psychologue peut développer des actions d'éducation à la santé auprès des enfants, pour leur apprendre à mieux connaître et respecter leurs propres rythmes (en leur apprenant à s'auto-évaluer quant à la fatigue ressentie par exemple) mais aussi les aider à développer leur estime de soi, leur confiance en soi, en jouant sur les transferts possibles de compétences et de motivation entre les acquis réalisés au sein des activités éducatives non scolaires mises en place par la collectivité et celles de l'école.

Enfin, toujours dans la préparation du projet éducatif de territoire (PEdT), les psychologues devraient peser de tout leur poids pour développer des classes passerelles permettant la scolarisation des moins de trois ans dans le plus grand respect de leur rythme de développement.

## Ces missions sont très larges. Y a-t-il pour vous une priorité d'action pour le psychologue ?

Il doit s'interroger sur l'évolution de son rôle à venir, affirmer le rôle prépondérant qu'il peut jouer dans toutes les actions de prévention, ne pas laisser ce rôle au seul corps médical, ne pas uniquement consacrer ses actions aux missions de réparation. D'autant plus que si les premières sont menées de façon efficiente, les secondes auront beaucoup moins lieu d'être. Or la prévention devra impérativement être pérennisée. C'est un enjeu fort pour refonder l'école.

Articles , bibliographie sur le site :

[www.claireleconte.com](http://www.claireleconte.com)

## Enfant agité, enfant instable : déficit ou trouble ?

Que nous disent les nomenclatures passées et actuelles ?

Dans la dernière édition de votre ouvrage, co-écrit avec Florence Savournin, un chapitre est consacré au « déficit de l'attention/hyperactivité », au « trouble hyperkinétique ». Quelles différences entre le déficit et le trouble ?

Trouble est un terme médical classique qui signifie dérèglement. Il provient du vocabulaire commun et par lui de mots latins signifiant « agité » et « turbulent ». Il est donc bien indiqué dans le cas du trouble hyperkinétique.

L'expression « trouble déficitaire de l'attention » accrédite l'idée que l'attention serait quantifiable, depuis le « bien pourvu » jusqu'au « déficitaire » et que cette évaluation d'un « trouble » supposé est nécessairement médicale. L'attention est actuellement considérée par les créateurs de tests, non comme une aptitude quantifiable, mais comme la condition de mise en œuvre de toute aptitude ; elle n'est évaluée pour elle-même que dans le sens restreint de la vigilance. Dans le DSM-IV-TR, le trouble de déficit de l'attention/ hyper-

activité (TDA/H) ne distingue pas l'enfant de l'adulte. Or celui qui travaille avec des enfants sait que l'attention et la concentration changent au fil des ans. A l'aune de ses critères, le déficit d'attention du DSM-IV-TR est inconsistant, il repose sur des appréciations triviales de la distractibilité.

Quels sens différents du « trouble des conduites » repère-t-on dans les classifications les plus usitées (DSM 4, CIM 10, CFTMEA) ?

Pour la CIM 10 de l'OMS, les troubles des conduites (F91) sont caractérisés par les conduites dyssociales, répétitives et persistantes (manifestations violentes, agressives et cruelles envers les personnes ou les animaux) ou les attaques sur les biens bafouant les règles sociales. Il n'y a pas d'équivalence dans la Classification française (CFTMEA-R-2012). Pour celle-ci, les troubles des conduites sont compris dans la cohérence d'une organisation mentale qui rend compte des réponses par le corps et l'agir de l'enfant. L'importance du préjudice causé à autrui n'est pas le critère d'évaluation du trouble.

La classification américaine (DSM-IV-TR) nous inquiète bien plus encore, elle définit les troubles des conduites comme la CIM10 et les range aux côtés des TDA/H dans la catégorie « troubles : déficit de l'attention et comportement perturbateur » !

### Entretien avec Bernard Jumel

Docteur en psychologie de l'université Paris 5 et psychologue de l'Education nationale.



La tradition psychologique française autour de la notion d'instabilité psychomotrice de l'enfant (Ajurriagerra, Wallon) affirme l'unité de la personne de l'enfant instable quand les classifications actuelles multiplient les catégories. A quelle nécessité théorique et clinique l'examen psychologique doit-il répondre ?

Le psychologue ne peut être ignorant de ce qui se joue sur ces questions. Dans la traditionnelle notion d'instabilité psychomotrice, l'hyperkinésie de l'enfant n'a pas a priori pour but de nuire à l'entourage. Mais comme elle est dérangement, elle organise vite un cercle persécuté-persécuteur entre l'enfant et son monde. Dans la recherche du meilleur accompagnement de l'enfant, le psychologue peut mettre en évidence les conditions dans lesquelles le trouble survient ou non : l'instable n'est pas instable tout le temps de la même manière. Il l'est davantage quand il est menacé d'échouer, de ne pas savoir, de perdre la face. Les questions difficiles suscitent très vite le besoin de s'échapper, d'effacer tout, le matériel et le psychologue. Une approche de la difficulté sensible à cette dimension doit conduire à tester le meilleur accompagnement de l'enfant, à évaluer les seuils de rupture de la relation en cours de test. Savoir cela est utile à l'enseignant. Et nous permet de lui parler de l'enfant.

Votre prochain livre traitera spécifiquement du problème de l'attention chez l'enfant. Pouvez-vous nous dire ce qui a motivé ce travail ?

Il y a urgence à briser l'étau qui se resserre sur les « difficultés d'apprentissage » de ces enfants que l'industrie pharmaceutique veut traiter comme des malades qui s'ignorent, d'où les critiques du DSM V. Dans l'école, nous sommes à la bonne place pour apprécier ce qu'est l'attention dans l'enseignement. Elle est toujours attention à ce qu'indique l'adulte. L'attention est un processus en relation. Le livre veut apporter une réponse ancrée sur le développement et contribuer à la restauration du rôle de l'enseignement dans ce processus.



## LE SNUIPP-FSU en congrès



Le congrès national du SNUipp a eu lieu à Saint Malo du 10 au 14 juin. Françoise Dalia, co-responsable du collectif national des psychologues du SNUipp, est élue dans l'équipe nationale. Le collectif composé de 14 membres (dont les 2 co-responsables) sera renouvelé à la rentrée, à partir des candidatures qui remonteront des sections départementales.



Françoise Dalia

## SE SYNDIQUER dès la rentrée



Participer à la vie syndicale, c'est aussi se syndiquer ! Un engagement qui permet au SNUipp de vous tenir informé, de vous défendre, d'organiser et de participer aux mobilisations locales, nationales et internationales. Pour rappel, 60 % de la cotisation syndicale est déductible des impôts. Adhésion auprès des sections départementales.

## ÉDUCER CONTRE L'HOMOPHOBIE

Si l'actualité a montré combien les questions de sexualité restent très sensibles dans notre pays, le SNUipp avec la FSU a rendu publics ses travaux sur la lutte contre les discriminations et en particulier contre l'homophobie. Des travaux commencés en 2004 au sein d'une commission, des expérimentations menées de la maternelle à la SEGPA ont conduit à l'organisation d'un colloque à Paris le 16 mai 2013.

Pour accompagner les équipes, un document ressources est disponible sur le site du SNUipp : textes d'informations, ressources, séquences pédagogiques, à partir d'albums de jeunesse, de jeux de rôle, de débats à mener. Les enseignants, les RASED ont ainsi des pistes pour travailler avec les enfants contre les stéréotypes, les préjugés et les manifestations agressives suscitées par ces questions.



A télécharger sur [www.snuipp.fr/Eduquer-contre-l-homophobie-des-l](http://www.snuipp.fr/Eduquer-contre-l-homophobie-des-l)

## L'AFPEN en congrès à la rentrée

Le Congrès National de l'AFPEN se tiendra à Nice du jeudi 26 au samedi 28 septembre 2013 Palais de l'Acropolis.

Toutes les informations sur : <http://nice2013.afpen.fr/>

## OUBLI à réparer



Dans le précédent snuinfos psy, Martine Menès, psychologue en CMPP, avait été interviewée. Son dernier livre s'intitule « *L'enfant et le savoir, d'où vient le désir d'apprendre ?* ».



## NOUS CONTACTER

courriels :  
francoise.dalia@snuipp.fr  
veronique.brune@snuipp.fr  
adresse postale :  
128 boulevard Blanqui, 75013 Paris  
tél : 01 44 79 50 41